

PV du Conseil de la SMF du 15 décembre 2013

Début du conseil à 9 h 30.

Présents : D. Barlet, V. Berthé, J.-P. Borel, G. Bourgeois, P. Foulon, G. Grancher, A. Grigis, L. Guillopé, F. Klopp, C. Lacour (représentante de la SFdS), G. Monna, L. Moser-Jauslin, A. Pasquale, P. Pansu, G. Pagès, M. Peigné, C. Ropartz, S. Seuret, A. Szpirglas, N. Tosel, M. Vigué.

Excusés : Y. Aubry, E. Matheron, F. Vandebrouck.

Invité : Julien Michel (professeur à Poitiers, intervenant sur la formation continue)

1. Approbation du procès-verbal du CA du 5 octobre

Le procès-verbal du CA du 5 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité.

2- Informations diverses.

Parmi les points discutés au cours du CA du 5 octobre 2013, il y avait les actions à mener pour susciter des adhésions. M. Peigné demande aux membres du CA de relancer les correspondants locaux de leurs laboratoires pour susciter des adhésions. La liste des correspondants locaux est sur le site de la SMF; pour obtenir la liste des adhérents SMF de son université, les membres du CA peuvent se tourner vers le secrétariat de la SMF.

Désignation d'un trésorier : lors du dernier CA, C. Fermanian a présenté sa démission du poste de trésorière de la SMF suite à sa nomination comme directrice scientifique adjointe de l'INSM. Etienne Matheron, professeur à Lens, a accepté d'assumer la fonction de trésorier de la SMF. Au début de son mandat, il sera aidé par M. Vigué. M. Peigné rappelle le gros travail fait par C. Fermanian, en collaboration avec M. Demazure, qui permet désormais une lecture analytique et transparente de la trésorerie de la SMF. La dernière tâche de C. Fermanian a été le budget prévisionnel pour 2014.

Etienne Mathéron est élu à l'unanimité en tant que trésorier de la SMF.

3. Point sur les activités grand public

A. Pasquale fait un bref compte rendu sur la journée « Des mathématiciens primés par l'Académie des Sciences - 2013 » qui a eu lieu à Nancy le 11 décembre 2013. F. Klopp souligne la présence de nombreux lycéens et étudiants. En 2014, la journée aura lieu à Toulouse.

P. Pansu informe le CA que la brochure « Mathématiques, l'explosion continue » est presque épuisée et que la question de sa réédition se pose. Les subventions étant épuisées, la brochure devra être vendue par la SMF et non plus distribuée gratuitement. Capmath et la Fondation de Paris n'ont pas d'objection à la vente, à condition que les pdf restent en libre accès sur le web et que le prix de vente soit modique. Il s'agira d'une coédition avec la SMAI et il serait utile d'avoir un co-diffuseur. La brochure a reçu un bon accueil dans l'Education Nationale, qui toutefois n'a pas de fonds pour une subvention éventuelle. P. Pansu rappelle que la distribution de la brochure a exigé un investissement important du personnel de la SMF. Le prix de vente devrait être de 2 à 3 euros par exemplaire, plus frais d'envois.

L. Guillopé demande si l'INSMI pourra éventuellement être co-éditeur de la brochure. P. Pansu répond qu'une co-édition n'est pas envisageable, la brochure étant prête, mais que l'INSMI pourrait se charger de sa diffusion. G. Monna suggère que l'ONISEP pourrait rajouter la brochure à son catalogue, les conditions sont à préciser.

Il faut fixer les thèmes de la journée annuelle 2014. Pour la table ronde, France Université Numérique (FUN) pourrait être un thème d'actualité (par exemple, l'état y a affecté 40 postes d'EC). Il faut voir comment la SMF se positionne autour de FUN. D. Barlet suggère que la thématique de la table ronde habituelle de cette journée pourrait porter sur les formes de financement de la recherche par les agences et le positionnement des mathématiciens. Le thème scientifique concernera la Chaire Jean Morlet au CIRM, avec l'invitation du porteur de la chaire en poste en juin et du collègue marseillais qui invite son successeur. Les exposés fourniront le volume 0 de la nouvelle série de la SMF liée à la Chaire. F. Klopp demande s'il s'agit d'un couplage de la journée annuelle à la Chaire J. Morlet. M. Peigné répond qu'il s'agit d'un événement spécifique à 2014, qui lancerait une nouvelle sortie de la SMF autour de la chaire Jean Morlet.

4. Point sur les publications

M. Peigné souligne que le dossier central de l'année a été la résorption des retards des publications; un travail très important été effectué, à la mi-février 2014, toutes les revues du 2013 devraient être livrées, à l'exception peut être d'un numéro de *RHM*. Les séries « *Panoramas et Synthèses* » et « *Séminaires et Congrès* » sont à jour ; la série « *Séminaires et Congrès* » va sans doute s'interrompre à présent.

Des réflexions sont en cours avec l'INSMI autour de l'avenir des publications mathématiques françaises. D. Barlet défend la création d'une fédération de publications mathématiques françaises, une sorte de CIRM-publications, qui réunirait toutes les maisons de publication. Il pense que le CNRS pourrait soutenir cette création.

D. Barlet présente deux décisions à prendre par le CA.

a - Nomination d'un Conseil d'Orientation Editoriale

« Conseil d'Orientation Editoriale » est le nom qui sera donné au comité

éditorial que la SMF a créé cette année en version expérimentale. Il s'agit d'un organisme consultatif, censé réfléchir sur les publications de la Maison SMF en dehors des urgences, en essayant de dégager une vision à moyen terme (5-10 ans) mais sans pouvoir décisionnel : les décisions relèvent du Bureau et du CA de la SMF. Le comité expérimental en 2013 a fait deux recommandations : le passage d'*Astérisque* à l'électronique et la vente sur Amazon. Cette dernière préconisation est un point encore délicat et nécessite encore de réfléchir.

D. Barlet propose la composition suivante du Conseil d'Orientation Editoriale : Viviane Baladi, Philippe Boulanger, Pierre Colmez, Claude Sabbah, Pierre Schapira, Bernard Teissier ainsi que, ex qualité, le PV aux publications, le directeur aux publications et la secrétaire aux publications. La durée des mandats est de trois ans et le comité doit soumettre chaque année un rapport avec des recommandations précises.

Le CA valide à l'unanimité la création du Conseil d'Orientation Editoriale de la SMF ainsi que sa composition.

b - Passage d'*Astérisque* à l'électronique, si possible au 1 janvier 2015.

C'est une recommandation du comité éditorial expérimental 2013, la décision est délicate à prendre au vu des bénéfices dégagés par cette collection 100 k€ par an, avec 140 k€ en recettes et 40 k€ de coût. Les ventes au numéro sont aussi importantes (environ 40 k€ par an). Seuls les volumes de la série du Séminaire Bourbaki sont actuellement disponibles sur Numdam ; de plus les volumes papier d'*Astérisque* qui sont sur le marché aujourd'hui ne seront pas tout de suite disponibles sur le web en forme électronique. La question sur les droits d'accès aux volumes électroniques à partir du 2015 pour les nouveaux abonnés se pose et est aussi liée à des questions informatiques.

A. Grigis soutient le passage à l'électronique pour *Astérisque*, d'autant que les bibliothèques sont de plus en plus désaffectées par les chercheurs, qui tendent à accéder aux revues et aux livres en forme numérique. Il demande s'il existe des offres de numérisation systématique d'*Astérisque* auxquelles la SMF pourrait répondre positivement. L. Guillopé informe que la SMF avait reçu une offre dans ce sens, suite à un appel national de la Bibliothèque Nationale Electronique, mais n'y avait pas répondu en raison du poids financier de la revue *Astérisque* dans les recettes de la SMF.

Le passage à l'électronique pour *Astérisque*, si possible au 1 janvier 2015, est adopté à l'unanimité.

c - Subventions

D. Barlet sollicite les IUF, ERC et ANR pour subventionner les publications de la SMF.

5. Point sur les questions d'enseignement

J.-P. Borel présente plusieurs points sur l'enseignement.

a - Dossier MEEF

Le MEEF (Master Enseignement, Education et Formation) compte trois mentions : 1e degré, 2e degré et mention PIF (Pratique et Ingénierie de la Formation). Les spécialistes des disciplines (pour nous les mathématiques) ont été écoutés sur le 2e degré seulement. Le réseau des responsables du MEEF (animé par Frédérique Petit) est activé et se réunira le 24 janvier 2014 à l'IHP, Amphi Hermite, de 14h à 17h. L'état a constitué un comité de suivi des MEEF, formé par des inspecteurs et des directeurs de MEEF, première réunion début décembre.

A. Szpirglas prend la parole sur l'organisation des examens et des jurys du MEEF. Les étudiants entrent en M2 après avoir réussi le concours du capes. Le cursus de M2 est donc essentiellement un stage, tandis que dans un M2 « habituel » le stage représente seulement la moitié de la formation. En fin de M2, il y a la délivrance du master et la titularisation. Il y aura un jury unique transdisciplinaire pour tous les masters; la présence de mathématiciens n'est pas acquise et il est à craindre que celle de l'employeur (l'éducation nationale) soit majoritaire. Un contractuel ne pourra plus enseigner sans validation des acquis professionnels (VAP); les universitaires seront sollicités sur ce point et rien n'interdit actuellement d'exiger une partie disciplinaire minimale (200 heures de mathématiques à peu près).

b - Nomenclature des diplômes

Une nouvelle version du texte de cadrage des diplômes vient de sortir. Le nouveau texte prévoit trois intitulés pour les mentions de master de mathématiques : « Mathématiques », « Mathématiques et applications » et « Mathématiques appliquées, statistique ». Dans un communiqué récent, la SIF s'est prononcée de façon favorable pour la mention « Maths-Info », dans des conditions particulières et sous réserve que cette mention ne mette pas en danger le master d'informatique. D'autre côté, M. Peigné informe que, lors de la rencontre récente entre les sociétés savantes de mathématiques et le ministère, celui-ci a pris une position ferme de refus de couplage de domaines. Les langues vivantes ne sont plus compensables et le tronc commun obligatoire a disparu en master mais pas en licence. Les licences pluridisciplinaires sont exclues. Cacher un parcours pluridisciplinaire au sein d'un parcours Licence de mathématiques est en contradiction avec le principe que la Licence de mathématiques doit avoir un socle disciplinaire en mathématiques. La SMF prendra donc une position officielle pour défendre l'intitulé Licence Scientifique Pluridisciplinaire; la SdF et la SMAI seront contactées sur ce point. Côté enseignement, il faudra défendre les fondamentales (français, mathématiques) dans la formation.

c - PISA

Les résultats de l'Enquête PISA 2012, avec une courte prise de position, sont disponibles sur le site de la SMF. Il y a eu des discussions avec des responsables de départements de mathématiques qui expriment leur inquiétude sur les résultats de l'enquête. Il faudra organiser une réunion des responsables des départements, en mars probablement. Le problème de PISA est lié à la formation des enseignants, qui est désormais du ressort des ESPE, et à la licence pluridisciplinaire; un texte sera proposé par la commission enseignement, ensuite la SMAI et la SdF seront contactées. J.-P. Borel pense que le point clé est la

formation continue ; elle fera l'objet de discussions au sein de la réunion des responsables des MEEF le 24 janvier.

5. Le point de vue de Julien Michel, professeur à Poitiers, sur la formation continue. Débat.

Julien Michel, professeur à Poitiers et directeur de l'IREM, présente au CA son expérience et son point de vue autour de la formation continue.

A son avis, il y a des besoins évidents, qui se déclinent en différents points :

- formation aux nouveaux programmes
- nouvelles technologies didactiques
- entretien et réforme mathématique
- culture scientifique
- formation filée sur plusieurs niveaux.

Cette formation s'inscrit dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF) et est proposée par les préparateurs aux concours internes (formateurs du rectorat, IREM, APMEP, universités, ESPE).

Les moyens sont limités : seuls les stages pour le PAF sont dédommagés (une journée de stage revient à une centaine d'euros pour le rectorat) ; la préparation à l'agrégation interne ne dispose que de peu d'heures et est aussi limitée par les contraintes des candidats. L'université voudrait intervenir dans la formation continue, mais ces heures ne peuvent être faites actuellement qu'en heures supplémentaires

Les stages sont soit à public volontaire, soit à public désigné. J. Michel donne quelques exemples de stages à public désigné dans l'offre du PAF et avec des formateurs du rectorat (intitulés à partir des sites des rectorats de Paris et de Poitiers): «Usages du numérique au Lycée», «Compétences et tâches complexes au collège», «Formation et formateurs au concours aux olympiades», «Formation des formateurs classes prépa mathématiques». Dans l'offre on trouve également la «Journée nationale de l'APMEP- Marseille», la «Journée de la régionale 2013 de l'ARPEM». D'autres formations plus disciplinaires: algorithmique, probabilités-statistiques, psychopédagogie, formation en latex, ... La liste des formations offertes dépend évidemment de l'académie considérée.

L'ouverture d'un stage est liée au nombre d'inscriptions (ouverture au-dessus de 10 inscrits). La durée des stages est variée, le plus souvent sur 2 jours (par exemple le stage «Des automatismes à la résolution des problèmes» qui est de 12 h).

Quel est l'avenir de la formation continue ? La formation continue est une mission dévolue aux ESPE et peut se décliner selon les sites. A Poitiers le schéma est le suivant : les plans académiques de formation des enseignants du 1er et second degré sont arrêtés par le recteur d'académie après concertation avec le directeur de l'ESPE. L'ESPE est l'opérateur principal de la mise en oeuvre des plans de formation continue.

Les premières décisions sur l'évolution des métiers de l'Education Nationale sont disponibles à l'URL :

<http://www.education.gouv.fr/cid75724/premieres-decisions-sur-l-evolution->

Apparemment le nouveau statut de PFA est tel que les universitaires et en particulier les mathématiciens n'ont plus de place dans la formation continue. Une discussion s'engage. Plusieurs membres du CA pensent qu'il faut une certification du PFA de la part des universités et des IREM. Il serait logique que les formateurs de PFA soient à leur fois formés ou au moins certifiés par des pairs.

Plusieurs questions autour du déroulement des formations sont posées : est-ce que les stagiaires en formation ont un ordre de mission de leur établissement? Doivent ils rattraper les heures ? Leurs frais sont-ils pris en charge ? Y a t'il assez de demandes de formations ? Les formateurs se déplacent-ils beaucoup? Existe-t-il des demandes de formations plus longues ? J. Michel précise que les stagiaires en formation sont en mission et ne sont pas censés rattraper les heures. Les frais de déplacement et de repas ne sont pas pris en charge. La demande de formation n'est pas importante et plusieurs stages n'ouvrent pas. Peu d'enseignants sont demandeurs de formation continue. Les formateurs se déplacent sur une région. Pour ce qui concerne la longueur du stage, J. Michel rappelle les contraintes d'emploi du temps pour des stages longs et observe que les stages de deux jours sont déjà très denses en contenu.

A. Grigis informe que sur Villeteuse, où il est le responsable de la préparation à l'agrégation, six professeurs en poste dans le secondaire suivent les cours quand ils peuvent se libérer et se forment sinon via internet. La préparation à l'agrégation reste adossée aux masters MEEF et donc aux universités. A. Spirglas commente qu'il serait dommage qu'on perde ces formations. P. Foulon remarque qu'il y a même une demande de la part d'enseignants qui ont eu une agrégation et qui suivent des cours seulement pour leur culture scientifique ou/et suite aux réformes des programmes; il pense que ça serait utile de avoir combien d'enseignants souhaitent suivre des formations « longues ».

Un texte récent (daté 12/12/2013) crée la fonction de « professeur formateur académique (PFA) », destiné à intervenir dans les modules de formation continue. Sur Poitiers, six ou sept postes seront créés en 2014. La question de savoir s'ils vont collaborer avec des universitaires dans des MEEF se pose de façon cruciale. J. Michel observe qu'il y a un message à faire remonter, par la SMF et par l'ADIREM : que l'université soit associée à la désignation et à la certification des PFA, avec une certification pour 10 ans. Lors de la réunion de l'ADIREM de décembre à Poitiers, il y a eu un tour de table sur l'insertion des IREM dans les PAF : parfois le rectorat donne des moyens à l'IREM pour la formation, d'autres fois la formation continue est gérée directement par le rectorat. En général, les formateurs sont majoritairement issus des rectorats. J.-P. Borel doute que le monde universitaire se sente concerné par la formation continue, soulignant que les forces vives des départements ne s'en occupent pas ! Quelques collègues sont mobilisés, mais ils sont très peu nombreux et sont isolés. L'enjeu de la formation continue est clairement posé : d'un côté les rectorats visent à s'engager plus dans la formation, avec un point de vue parfois complètement différent de celui des universitaires ; de l'autre côté il y a un désintérêt parmi les collègues de l'université pour la formation des enseignants. Comment peut on changer cela? J. Michel souligne la nécessité de programmes

adaptés dans la formation continue, ce qui nécessite aussi un investissement de la part du formateur universitaire. G. Grancher souligne qu'à Rouen il y a de bonnes relations entre université et rectorat, qui a par exemple demandé aux universitaires de participer aux PAF.

La séance est levée à 12 h 30.

Récapitulatif des décisions

- Etienne Matheron est élu à l'unanimité en tant que trésorier de la SMF.
- Le CA valide à l'unanimité la création du Conseil d'Orientation Editoriale de la SMF ainsi que sa composition.
- Le passage à l'électronique pour *Astérisque*, si possible au 1 janvier 2015, est adopté à l'unanimité.